

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 23 juin 2009

Sur convocation en date du 17 juin 2009, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 23 juin 2009, à 20h 30, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Bernard PERRET, le Maire.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs :

BERTIN Michèle	CHEVILLARD Jean-Luc	LAURENT Claude
BOUCHER Jean-Paul	CLEMENT Catherine	MEILLON Yves
BREVET Michel	COLIN Anne-Sophie	MERLE Emmanuelle
CADEL Marielle	CONNORD Odile	MICHON Philippe
CHANEL Carine	GOUJON Maryse	MORIN Philippe
CHARNAY Pierre	JANODY Patrice	PELLET Jean-Claude
CHATARD Christian	JOBAZET Jean-Louis	PERRIN Annie
CHENE Nicole	JOLY Philippe	PERROUD Patrice
CHESNEL Françoise	LAUPRETRE Patrick	RIBOT Noëlle

Etaient absents :

Mme PAUGET Isabelle a donné pouvoir à Mme CLEMENT Catherine

Secrétaire de séance : Anne Sophie COLIN

Date d'affichage : Mardi 30 juin 2009

RESTAURANT SCOLAIRE : FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

ENTENDU l'exposé de Madame Odile CONNORD, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaire et à la jeunesse concernant la fixation des tarifs du restaurant scolaire,

CONSIDERANT que depuis 2006, les tarifs de restauration scolaire ne sont plus strictement encadrés comme auparavant,

VU le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 indiquant que le « prix de la restauration scolaire ne peut être supérieur au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service ».

CONSIDERANT que pour l'année civile 2008, le coût total du repas s'est élevé en moyenne à 7.25€ soit 3.99€/repas à charge communale.

VU la proposition des commissions affaires scolaires, sociales réunies le 15 juin 09,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE comme suivent les tarifs du restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2009 :

TARIFS DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE		2009/2010
tarifs encadrés	Repas enfant	3,30 €
	Repas enfant inscription tardive	4,00 €
	Repas adulte	6,20 €
tarifs non encadrés	Repas centre de loisirs	3,70 €
	Repas adulte extérieur au service	7,50 €
	Repas personnel communal et avantage en nature	4,30 €
	Goûter halte-garderie	0,50 €
	Goûter étude des surveillée	0,30 €

LE MAIRE,

Ont signé au registre tous les membres présents